

Pourquoi une journée des parents ?

Après quatre mois de vie militaire, quatre mois d'isolement de la vie civile, quatre mois pendant lesquels les soldats ont dû renoncer à leurs habitudes et à leurs relations, laisser leurs préoccupations à la maison, la hiérarchie ouvre la porte au public, aux parents et amis (amies), pour montrer ce qu'ils sont devenus : de "bons soldats dévoués à la patrie".

Ce jour-là, ils auront assez dormi, ils seront super-propres, les officiers seront souriants et polis avec le public, la nourriture d'une qualité exceptionnelle... Tout sera mis en oeuvre pour offrir au public un visage rassurant, humain et sérieux de l'armée.

Pourtant derrière ce visage se cache la réalité de l'embrigadement physique et mental qu'ils ont subis durant quatre mois. Le manque de sommeil, d'équipements sanitaires (surtout pendant la dislocation), l'absence de temps libre, la nourriture mauvaise ou insuffisante, les marches forcées. Ces aspects de la réalité seront mis entre parenthèses samedi. Le chantage permanent aux sorties, congés, pauses, pour leurs faire exécuter n'importe quel ordre et exercice ; la méfiance, la division et la concurrence entretenue entre les soldats pour permettre à la hiérarchie de les préparer à la soumission aveugle, à l'armée comme dans la vie civile : cette réalité sera aussi voilée samedi matin.

Pourquoi cette visite des parents ? Pour faire connaître l'armée à la population ? Non, plutôt pour redorer le blason de l'armée, car pendant toute cette journée, c'est la version de la vie militaire revue et corrigée par les officiers uniquement qui sera présentée. D'abord une partie spectacle, avec les démonstrations à Planeyse et la remise du drapeau, ensuite la grande fraternité à table, où l'alcool aura tôt fait de détourner l'attention des gens des questions et des doutes qu'ils pourraient avoir sur le rôle réel de l'armée et la réalité de la vie militaire. D'ailleurs, comment pourraient-ils la connaître, puisque les seuls qui peuvent s'exprimer à ce sujet sont les officiers et notamment le colonel pendant son discours, alors que les soldats n'ont pas le droit de faire des discours, ni de s'exprimer au travers de journaux, de pétitions, de tracts, qu'ils n'ont pas le droit de s'organiser et de se réunir entre eux pour discuter de leurs conditions de vie ? Or, depuis quatre ans maintenant, les soldats de l'ER inf.202 ne l'entendent plus de cette oreille. Une partie d'entre eux s'est organisée dans un comité de caserne, dans lequel les soldats peuvent expliquer leur point de vue sur la vie militaire, leurs besoins, leurs

revendications. Cette année, que que deux cents quatre-vingt soldats de l'école ont, en outre, signé une pétition nationale adressée au DMF, demandant de pouvoir rentrer le samedi matin à sept heures trente à la maison, afin de pouvoir réellement disposer de leur week-end pour se reposer, voir des amis(es), faire des courses, aller chez le médecin, régler des factures etc...

D'autre part, dans la compagnie quatre, une pétition a été signée par quatre-vingt pour cent des soldats pour demander la libération immédiate d'un de leurs camarade, condamné à trois jours d'arrêts de rigueur, pour des motifs arbitraires (un soldat demanda un congé de deux jours pour aider son père malade à déménager-refus de la hiérarchie-le soldat prend congé lui-même). Face à cette expression de la solidarité collective, les gradés ont pris des mesures d'intimidation. enquête du juge d'instruction militaire auprès des trois recrues qui ont remis la pétition au commandant de compagnie, dans le but de prouver que ces soldats avaient recueilli les signatures dans les cantonnements. En effet il est interdit de récolter des signatures pour une pétition à l'armée, sauf en-dehors des cantonnements militaires (ordre Hirschy). Les trois incriminés ne connurent pas la décision de la hiérarchie sur la base de l'enquête. C'est seulement trois mois après, environ, il y a une semaine que la menace se transforma en jours d'arrêts de rigueur.

La répression contre les soldats qui utilisent les droits démocratiques (notamment la liberté d'expression) en principe reconnus par la Constitution suisse est aussi une des facettes cachées de la journée des parents

Ils vous montreront leurs chambres, leurs fusils, leurs costumes, leur démarche militaire, leur façon de saluer etc... Mais ils ne vous parleront pas, ni ne vous feront visiter la tour du château, dans laquelle se trouvent les prisonniers.

C'est pourquoi, nous vous invitons, parents, amis(es), à interroger les officiers, **PAR EXEMPLE, SUR LES ARRETS DE RIGUEUR** : pourquoi des soldats sont-ils actuellement emprisonnés? Pourquoi fait-on régner la discipline par de telles méthodes? Quelles sont les conditions de détention des soldats? Comment se fait-il que l'on continue à pratiquer de telles méthodes alors que le système des arrêts de rigueurs est contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui est entrée en vigueur, en Suisse, en novembre 74?